



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 15 décembre 2020
(OR. en)

14084/20

FIN 966
COMPET 637
IND 272
MI 573
RECH 525
DIGIT 154
TELECOM 266
EDUC 446
EMPL 568

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	15 décembre 2020
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	13568/20
Objet:	Rapport spécial n° 19/2020 de la Cour des comptes européenne: "Passage au numérique des entreprises européennes: une initiative ambitieuse dont la réussite dépend de l'engagement continu de l'UE, des gouvernements et de l'industrie" Conclusions du Conseil (15 décembre 2020)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 19/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé "Passage au numérique des entreprises européennes: une initiative ambitieuse dont la réussite dépend de l'engagement continu de l'UE, des gouvernements et de l'industrie", adoptées par voie de procédure écrite le 15 décembre 2020.

CONCLUSIONS DU CONSEIL

sur le rapport spécial n° 19/2020 de la Cour des comptes européenne:

"Passage au numérique des entreprises européennes: une initiative ambitieuse dont la réussite dépend de l'engagement continu de l'UE, des gouvernements et de l'industrie"

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

1. SALUE le rapport spécial n° 19/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé "Passage au numérique des entreprises européennes: une initiative ambitieuse dont la réussite dépend de l'engagement continu de l'UE, des gouvernements et de l'industrie" et PREND NOTE des observations de la Cour;
2. RELÈVE que la Cour des comptes européenne rappelle l'importance qu'il y a à réussir la transition numérique de l'économie européenne et met en avant le soutien que peut apporter un réseau coordonné de pôles d'innovation numérique européens aux entreprises, en particulier les PME, en les aidant à tirer parti des possibilités offertes par le numérique; SOULIGNE que toutes les régions européennes et tous les États membres devraient être largement couverts par un réseau de pôles d'innovation numérique européens; NOTE la contribution qu'apportent les entités nationales et régionales et les intermédiaires des PME dans les États membres à une meilleure coordination à l'échelon de l'UE et au niveau national;
3. INSISTE sur la grande importance que revêt le passage au numérique en vue d'accroître la productivité, de renforcer la compétitivité et de conférer aux entreprises, en particulier les PME et notamment les micro-entreprises, et aux écosystèmes industriels européens un niveau élevé de résilience;
4. SOULIGNE l'importance qu'il y a à investir substantiellement dans les projets en matière de numérisation et de connectivité et à mobiliser les financements européens et les programmes d'investissement, et notamment la facilité pour la reprise et la résilience, à cet effet;

5. SALUE les activités menées par la Commission européenne dans le cadre de l'initiative pour le passage au numérique des entreprises européennes, qui viennent compléter et renforcer l'action des États membres, et SE FÉLICITE de la coopération avec la Commission européenne dans ce domaine;
 6. DEMANDE à la Commission européenne de tenir compte du rapport spécial n° 19/2020 de la Cour des comptes européenne, et des recommandations qu'il contient, dans les politiques visant à accroître l'efficacité des mesures et des activités en matière de numérisation;
 7. NOTE qu'un suivi assuré au moyen d'un ensemble d'indicateurs et d'objectifs clairement définis pourrait faciliter les discussions futures sur la réussite des mesures entreprises dans le cadre de l'initiative pour le passage au numérique des entreprises européennes et ENCOURAGE un tel suivi, par exemple en ce qui concerne le programme pour une Europe numérique, le programme en faveur du marché unique, le programme InvestEU et les Fonds structurels et d'investissement européens.
-